



**CECCATO AVOCATS**

**DONATION**

## **DONATION AUX ENFANTS : FRAIS ET ABATTEMENT EN 2019**

Une donation permet d'aider ses descendants directs ou ses proches parents en leur transmettant, de son vivant, une partie de ses biens. Lorsqu'elle est consentie entre parents et enfants, une donation ouvre droit à un traitement spécifique de la part du fisc.

### **DONATION AUX ENFANTS**

Une personne peut décider de consentir une donation à ses enfants pour les aider financièrement en leur transmettant de l'argent ou des biens immobiliers qui lui appartiennent. Une donation est le plus souvent une avance sur héritage, puisque des biens sont retirés du patrimoine du donateur et rejoignent celui des descendants directs, que sont les enfants, avant le décès du donateur. Une donation aux enfants est donc réalisée du vivant de la personne qui choisit ce type de transmissions, contrairement à la succession, qui est réalisée après son décès et peut donner lieu, en conséquence, au paiement de droits plus élevés par les bénéficiaires.

### **FRAIS DE DONATION AUX ENFANTS**

Pour faciliter la transmission du patrimoine entre les générations, la loi prévoit une exonération des frais de donation aux enfants. Cette dernière dépend de la valeur des biens transmis, de leur nature (meubles, immeubles, produits financiers...) et des abattements éventuels qui peuvent en découler. Une fois que tous ces paramètres ont été pris en compte, des taux d'imposition, allant de 5 à 45% dans la plupart des cas, s'appliquent sur la valeur du bien excédant les réductions. Sept cas de figure sont prévus dans le barème des frais de donation.

### **DONATION D'UN BIEN IMMOBILIER AUX ENFANTS**

Si la donation aux enfants concerne un bien immobilier, elle donne droit à un abattement de 100 000 euros par enfant sur la valeur du bien transmis. L'abattement est renouvelable tous les quinze ans et concerne chacun des parents de l'enfant bénéficiaire. Ce dernier peut donc recevoir jusqu'à 200 000 euros de bien immobilier tous les 15 ans, net de droit de donation.

### **DONATION D'ARGENT AUX ENFANTS**

Si le bien transmis par un parent à ses enfants, ou à d'autres descendants directs, est une somme d'argent, cette donation entre dans le schéma le plus classique de la donation. Cela signifie qu'elle est entièrement exonérée de droits dans la limite de 31 865 euros de dons. Là encore, l'abattement est renouvelable tous les 15 ans. Si l'objet du don est une somme d'argent, deux conditions d'âge sont également posées, à savoir que le donateur soit âgé de moins de 80 ans et le bénéficiaire d'au moins 18 ans (ou alors il doit s'agir d'un mineur émancipé).

## **DONATION D'UN TERRAIN A BATIR AUX ENFANTS**

Un abattement de 100 000 euros s'applique lorsque la donation porte sur un terrain à bâtir ou un logement neuf et qu'elle est consentie en ligne directe (entre parents et enfants et grands-parents et petits-enfants).

## **ABATTEMENT SUR LES DONATIONS AUX ENFANTS**

Pour calculer les droits de donation, le fisc prend en compte la valeur de celle-ci, diminuée d'un abattement et elle applique ensuite un barème de taxation qui est fonction de la valeur de la donation. La valeur de cet abattement est de 100 000 euros lorsque la donation est consentie de parents à enfants. Il est renouvelable tous les 15 ans et s'applique par parent et par enfant. Cela veut dire qu'un couple peut consentir jusqu'à 200 000 euros de donation à chaque enfant tous les 15 ans sans qu'il y ait besoin de payer de droits de donation. Attention, l'abattement ne s'applique pas aux enfants adoptés (adoption simple) ni aux enfants de l'époux(se) du donateur.

## **ABATTEMENT SUR LES DONATIONS AUX PETITS-ENFANTS**

L'abattement qui s'applique aux donations faites par les grands-parents à leurs petits-enfants s'élève à 31 865 euros. Il est renouvelable tous les 15 ans. A noter que les abattements sur donation aux enfants et sur donation aux petits-enfants peuvent se cumuler entre eux : un enfant peut recevoir 200 000 euros de ses parents et 127 460 euros (31 865 x 4) de ses quatre grands-parents tous les 15 ans sans avoir aucun frais de donation à acquitter.

## **ABATTEMENT SUR LES DONATIONS AUX ARRIERES PETITS-ENFANTS**

Un geste est également prévu pour les donations entre arrière-grands-parents et arrière-petits-enfants. Dans ce cas, un abattement de 5 310 euros s'appliquera, là aussi sur une période de quinze ans.

## **AUTRES ABATTEMENTS SUR LES DONATIONS AUX ENFANTS**

Des situations particulières, comme un handicap, peuvent donner lieu à d'autres abattements sur les donations aux enfants. Ainsi, si le bénéficiaire d'une donation est handicapé, il bénéficie d'une réduction de la valeur imposable de la donation à hauteur de 159 325 euros.

## **REDUCTIONS POSSIBLES SUR LES DONATIONS AUX ENFANTS**

Des réductions de frais de donation sont prévues dans certaines situations. Par exemple si le donataire est mutilé de guerre et qu'il souffre d'une invalidité d'au moins 50%, il bénéficie d'une réduction de 305 euros du montant des frais de donation à acquitter. D'autre part, une réduction des droits de donation est prévue à la double condition que la donation porte sur des titres de sociétés ou d'entreprises individuelles qui répondent à certaines conditions et que le donateur soit âgé de moins de 70 ans.